

Le SDE 82 accompagne les acheteurs publics en matière de fourniture d'énergie, notamment la biomasse.

Dans ce cadre, le syndicat apporte un appui administratif, technique et juridique au groupement d'achat granulés bois coordonné par la commune de Verlhac-Tescou.

GRANULES BOIS

Conditions et procédure d'adhésion

- Tout acheteur public (ou assimilé) intéressé se fait connaître auprès du coordonnateur, qui le réoriente vers le SDE 82 pour la gestion de sa demande
- Le SDE 82 transmet le modèle de délibération et la convention constitutive à l'acheteur public intéressé
- **L'acheteur délibère et transmet sa délibération au SDE 82, signe la convention d'adhésion avec la commune de Verlhac-Tescou, coordonnateur du groupement**
- La convention constitutive fixe les modalités de fonctionnement du groupement d'achat
- L'adhésion peut intervenir à tout moment, cependant elle ne prendra effet qu'au renouvellement du marché en cours
- La durée d'adhésion est illimitée. Le retrait est néanmoins possible, et prendra effet en fin d'exécution du marché auquel participe le membre

Périmètre de l'offre groupée

La commune de Verlhac-Tescou coordonne le groupement de commandes portant sur la fourniture et la livraison de combustible granulés bois.

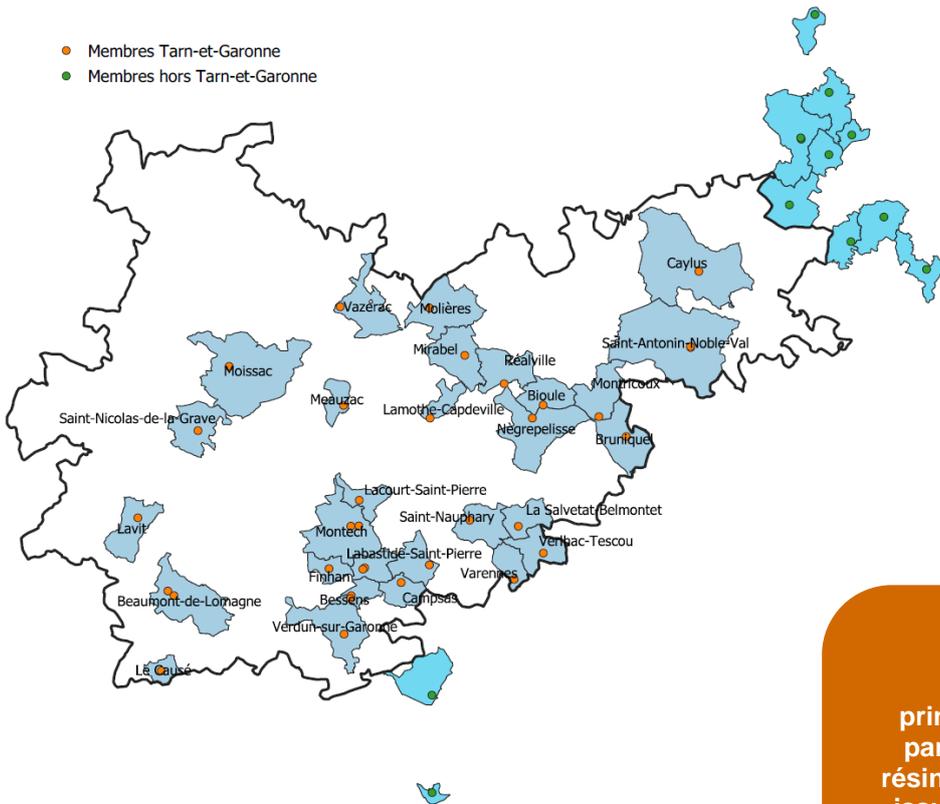
L'objectif étant de coupler un approvisionnement sécurisé de qualité (norme DIN plus) avec l'efficacité de la commande publique par l'effet de volume.

Le rôle du coordonnateur, du SDE 82 et du membre

	<u>Le coordonnateur, avec l'appui du SDE 82</u>	<u>Le membre du groupement</u>
Avant le lancement du marché	<ul style="list-style-type: none"> • Définit le calendrier de la consultation • Arrête la liste des membres du groupement avant le lancement de la consultation 	<ul style="list-style-type: none"> • Transmet la délibération d'adhésion au groupement, ou confirme le souhait de renouvellement • Transmet la délibération de retrait du groupement le cas échéant • Indique la consommation prévisionnelle de granulés à livrer
Consultation et notification	<ul style="list-style-type: none"> • Rédige les pièces contractuelles de la consultation • Lance, attribue et notifie le marché 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalise les opérations d'entretien et de maintenance préventive si arrêt de la chaufferie
Exécution du marché	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagne les membres dans la relation avec le fournisseur • Transmet les pièces contractuelles du marché • Procède à la révision des prix du marché • Assure le suivi analytique des consommations et contrôle la conformité de la facturation 	<ul style="list-style-type: none"> • Assure les commandes auprès du fournisseur, selon les modalités du marché (confirmation de la commande, délais de livraison, ...) • Procède au paiement des factures de livraison de granulés • Participe aux frais de publication du marché à la charge du coordonnateur (frais proratisés entre les membres)

Groupement constitué de 42 membres pour la saison de chauffe 2024-2025

- Membres Tarn-et-Garonne
- Membres hors Tarn-et-Garonne



Livraisons assurées par camion souffleur équipé d'un système de pesée embarquée



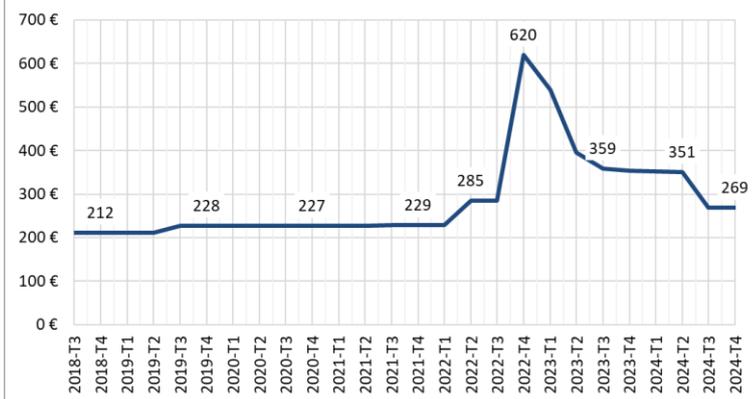
Le saviez-vous ?

Les granulés sont principalement fabriqués à partir de sous-produits de résineux (sciures et copeaux) issus de l'industrie du bois.

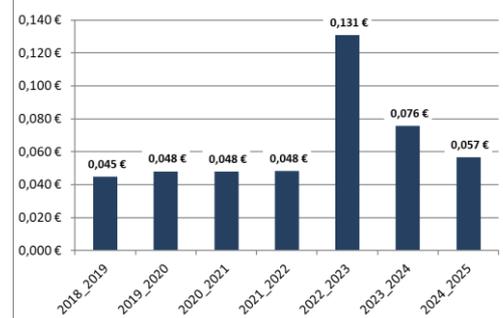
La matière première est séchée, broyée, comprimée puis criblée pour s'assurer de leur conformité et garantir la qualité.

Le granulé, une énergie compétitive

Evolution du prix (€ HT/tonne livrée)



Evolution du prix de l'énergie (€ TTC/kWh)



CONTACTS

Coordonnateur du groupement

Michel Regambert
Maire de Verlhac-Tescou
73 route de Monclar, 82230 Verlhac-Tescou
05 63 30 42 01
mairie@verlhac-tescou.fr

SDE 82

Magali Pezous
Gestionnaire administrative
05.63.21.09.00
m.pezous@sde82.fr